

Protocole sanitaire

École élémentaire Châteaugay

Chers parents,

L'épidémie due au coronavirus Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- porter un masque pour tous les personnels dès qu'ils sont en présence d'élèves. (Masques fournis par l'Education Nationale). Le masque n'est pas obligatoire pour les enfants à l'école élémentaire mais les élèves peuvent en porter un, s'ils le souhaitent, et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Voir annexe 1

- appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



se laver les mains
très régulièrement

voir annexe 2



tousser ou éternuer
dans son coude



utiliser un mouchoir
à usage unique



saluer sans serrer
la main et éviter les
embrassades,
garder ses
distances (1 mètre
minimum) avec
autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique (un paquet individuel de mouchoirs jetables dans la poche, fourni par les parents)
- savon liquide dans les sanitaires et les lavabos des différentes salles de l'école
- gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables
- serviettes en papier à usage unique
- désinfectant virucide pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (poignées de portes...)

II Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

L'accueil des familles est organisé en extérieur devant le hall d'entrée de l'école ou devant la porte d'entrée la plus proche du champignon, en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes, délimité au sol, en une seule file).

Hall d'entrée de l'école			Porte d'entrée la plus proche du champignon			
CP	CE2/CM1	ULIS	CE1	CE2	CM1	CM2
9h	8h50	9h10	9h	9h10	8h50	9h20
13h30	13h35	13h25	13h25	13h20	13h30	13h35

Une prise de température et désinfection des mains auront lieu.

Les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux

Les enfants devront être accompagnés par un adulte jusqu'aux portes de l'école, les parents doivent attendre la validation de la prise de température de leur(s) enfant(s).

Il n'y aura plus de moment d'accueil dans la cour car une fois entrés dans l'école, les enfants se rendront directement dans leur classe où ils rejoindront leur enseignant. **Les portes d'accès à l'école devront rester ouvertes** pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

III La mise en rang et l'entrée en classe

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Il sera demandé aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes.

Les porte-manteaux ne devront plus être utilisés car ils sont trop rapprochés les uns des autres. Les enfants poseront donc leur vêtement sur leur propre chaise, dans la classe.

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Vu la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que **13 élèves maximum par classe**. (6 pour le dispositif ULIS)

Par conséquent, il sera nécessaire de mettre un système de rotation des élèves à savoir **lundi et jeudi groupe 1, mardi et vendredi groupe 2.**

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux**.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation.

Chaque enfant aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée.

Il sera demandé à chaque famille de veiller à ce que leur enfant se soit lavé les mains et soit allé aux toilettes avant d'arriver à l'école. À leur entrée dans la classe, chaque enfant sera invité à **se laver les mains avec du gel hydroalcoolique**.

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles éventuellement non utilisées (salle multi-activités, salle du RASED) devront rester fermées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.

Après s'être occupé d'un élève, l'enseignant devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

V **Le matériel scolaire**

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant pas facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'assurer la désinfection des claviers, souris, écrans et tables entre chaque adulte à l'aide de lingettes désinfectantes virucides.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains et désinfecter le matériel.

VI **Les récréations**

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations, communes à 2 classes, sont organisées en séparant la cour de récréation en deux. Ainsi aucun enseignant ne sera seul avec les élèves pour pouvoir réagir à un éventuel souci (blessure par exemple). Pour la classe ULIS, un espace leur est dédié (accès direct de leur classe) et ils utiliseront les toilettes de leur classe.

PAUSES = Lavage de mains/toilettes (10 minutes) + récréation (15 minutes) + déplacements (5 minutes)

10h -10h30	CE2/CM1	CM1	
10h30-11h	CE1	CP	
11h-11h30	CE2	CM2	ULIS

14h30 -15h	CE2	CE1	ULIS
15h-15h30	CP	CM1	
15h30-16h	CE2/CM1	CM2	

En cas de conditions climatiques défavorables, les récréations pourront être remplacées par des temps de pauses en classe.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air le plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de pauses. Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, un des adultes de service devra être constamment présent pour garantir ce point.

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale.

VII La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire ne pourra pas être assuré dans les conditions habituelles.

La commune assurera un service de restauration scolaire pour les enfants présents en classe. Les enfants prendront un **repas froid dans leur classe** à leur place. Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire leur distribueront des paniers repas. Leurs déchets seront ensuite immédiatement collectés dans une poubelle.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

Un **roulement** sera organisé pour permettre à l'ensemble des enfants de prendre un temps de récréation, se laver les mains et aller aux toilettes, en limitant au maximum le **brassage des élèves**. (CF schéma ci-dessous)

Il sera demandé aux familles de **prévoir chaque jour** bouteille d'eau ou gourde, cuillère et fourchette (en plastique rigide et/ou réutilisable de préférence) dans un sac au nom de l'enfant.

Une **réservation** des repas est **obligatoire** pour les enfants ayant classe, sur l'**Espace Famille**, accessible depuis le site de la commune : www.chateaugay.fr

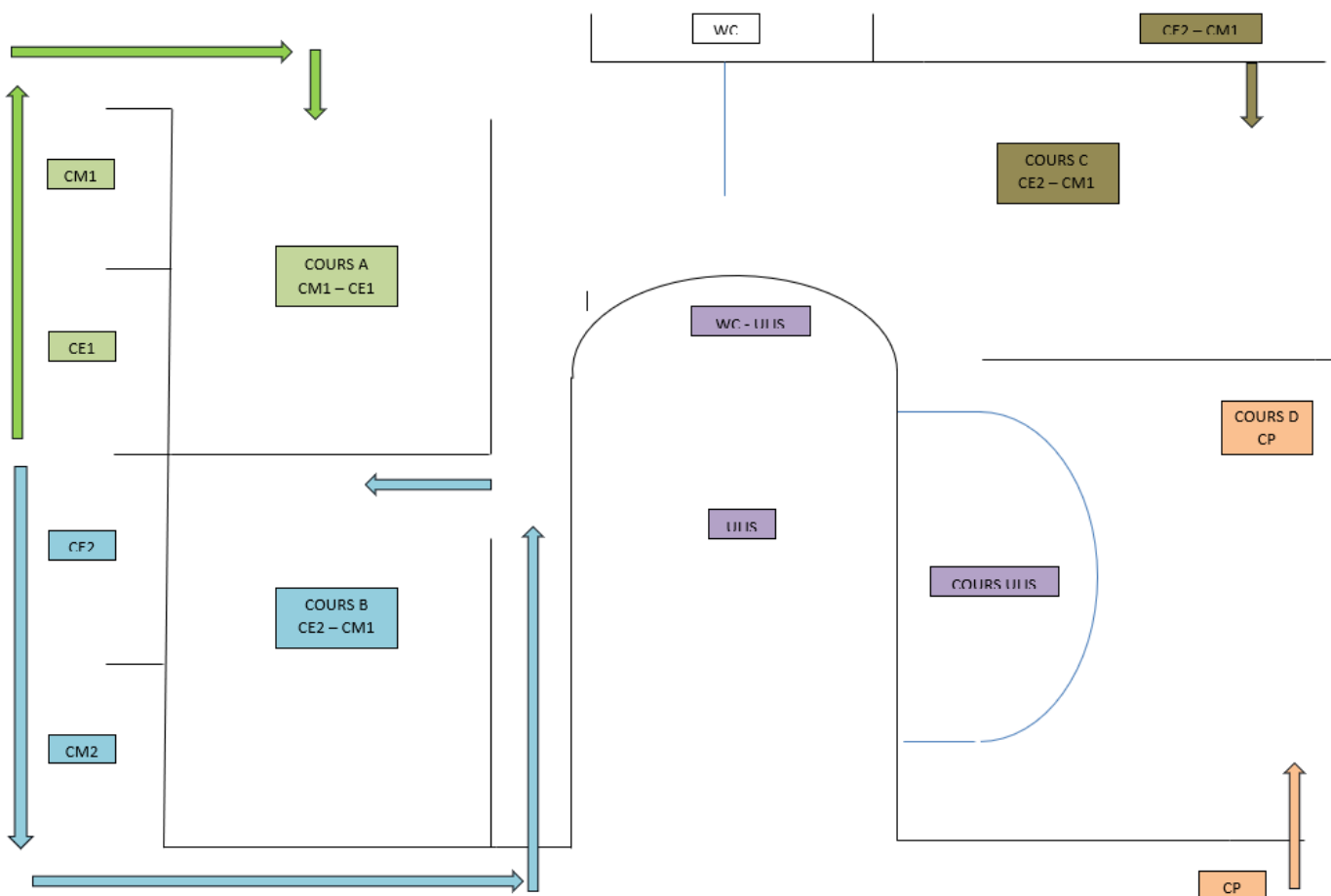
Pour les enfants présents en "garderie prioritaire", pas de réservation des repas via l'activité "Restauration scolaire". Une activité est dédiée exclusivement à ce mode de garde, voir ci-dessous.

L'ensemble des réservations anticipées ont été effacées pour les mois de mai, juin et juillet. Les familles qui auraient anticipé ces réservations, en début d'année scolaire, doivent de nouveau réserver les repas de leur(s) enfant(s), en fonction des groupes décidés par les enseignants (lundi-jeudi ou mardi-vendredi).

P.A.I : merci de fournir un repas froid pour votre enfant dans un sac fermé.

Régime alimentaire particulier : merci d'indiquer à l'entrée de l'école le régime particulier de votre enfant (sans viande, sans porc, ...)

Annexe : roulement pause méridienne et restauration scolaire



Roulement pause méridienne et restauration scolaire (école élémentaire)

	12H00	12H05	12H10	12H15	12H20	12H25	12H30	12H35	12H40	12H45	12H50	12H55	13H	13H05	13H10	13H15	13H20	13H25
CLAIRE	WC	Lavage main	COURS D				REPAS CLASSE					Lavage classe	COURS D			Classe		
ULIS	WC ULIS	Lavage ULIS	COURS ULIS			REPAS CLASSE					Lavage ULIS	COURS ULIS			Classe			
CHOURY	CLASSE	WC	Lavage main	COURS C				REPAS CLASSE					Lavage classe	COURS C	Classe			
PASCAL	Lavage classe (gel)	REPAS CLASSE					WC	Lavage main	COURS B				Jeux en classe					
MOREAU	Lavage mains Salle champignon	COURS B					REPAS CLASSE					WC	COURS B	Classe				
DIDIER	CLASSE	Lavage mains Salle champignon	COURS A			REPAS CLASSE					COURS A		WC	Classe				
MARIE	Lavage classe (gel)	REPAS CLASSE					COURS A				WC	Lavage main	Jeux en classe					

TOILETTE		CLASSE	
COURS A		REPAS	
COURS B		LAVAGE MAINS	
COURS C		COURS ULIS	
COURS D			

VIII La pause méridienne (en classe)

Les élèves devront se conformer aux mêmes règles que lors des récréations sur le temps scolaire (*pas de jeu de contact, distanciation...*)

IX L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets ...
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises)

Les sols devront être nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d'habillage.

Nettoyage complet des classes tous les soirs.

Un nettoyage et désinfection des WC durant la pause méridienne.

Désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

X Les sorties

Concernant les sorties, elles se feront séparément en extérieur en 3 lieux différents : hall d'entrée de l'école, portail ou porte du champignon.

Hall d'entrée		Portail		Porte du champignon		
CP	ULIS	CE2/CM1	CM1	CE1	CE2	CM2
12h	12h05	12h	12h05	12h	12h05	12h10
16h30	16h35	16h35	16h30	16h30	16h35	16h40

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel de changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

XI EPS

Pour les séances de sport, veillez à ce que vos enfants soient en tenue de sport (pas de vestiaires possibles).

Les horaires et les jours de sport ont été modifiés, merci de vous reporter au tableau ci-dessous.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h30-14h30	CE1 ULIS	CE1 ULIS	CE2	CE2
14h30-15h30	CE2/CM1	CE2/CM1	CM2	CM2
15h30-16h30	CM1	CM1	CP	CP

XII Les temps périscolaires

Les **garderies périscolaires** (7h15-08h20 et 16h30-18h30), les **T.A.P.** et l'accueil de loisirs du **mercredi après-midi** sont **fermés**.

En raison de la rigueur des **protocoles sanitaires liés à cette crise et de différentes contraintes** (superficie des locaux, nombre d'agents communaux, ...), **la commune n'est pas en mesure d'assurer ces temps périscolaires.**

XIII La « garderie prioritaire »

Une **garderie** pour les enfants des **“personnels prioritaires”*** sera assurée **gratuitement** les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de **9h00 à 16h30**. (*hors coût du repas facturé au tarif habituel*).

La garderie aura lieu dans les **accueils de loisirs “L'îlot loupiots” et “L'île aux enfants” respectivement pour les maternelles et les élémentaires.**

Accueil du matin : 8h50 à 09h10

Accueil du soir : 16h20 à 16h40

Conditions d'éligibilité des “personnels prioritaires” :

Les enfants dont les parents sont “personnels prioritaires”* pourront être accueillis, en fonction des places disponibles, par ordre de priorité :

-1^{er} niveau : les deux parents sont “personnels prioritaires”

-2^e niveau : un des deux parents est “personnel prioritaire”

Une attestation de votre employeur ainsi qu'un emploi du temps signé et tamponné vous seront demandés.

En fonction des places disponibles après inscription des enfants des “personnels prioritaires”, la “garderie prioritaire” pourra, sous conditions strictes, accueillir les autres enfants.

Condition d'éligibilité des personnels “non prioritaires” :

Les enfants dont les parents ne sont pas considérés comme “personnels prioritaires” pourront être accueillis, en fonction des places disponibles, par ordre de priorité :

-1^{er} niveau : famille active monoparentale

-2^e niveau : autre famille active justifiant de l'impossibilité de télétravailler

Une attestation de votre employeur ainsi qu'un emploi du temps signé et tamponné vous seront demandés.

Pour inscrire votre enfant pour la “garderie prioritaire”

L'inscription à la “garderie prioritaire” se fera à partir du lundi 25 mai sur l'**Espace Famille**, accessible depuis le site de la commune www.chateaugay.fr

Une nouvelle activité nommée **“Garderie prioritaire”** a été mise en place. L'ensemble des enfants scolarisés à Châteaugay ont été inscrits par défaut.

Ouverture des inscriptions le mardi 19 mai à 12h00

Comment réserver ?

1^{ère} étape : Envoi et validation des documents

Il vous suffit de nous **envoyer** votre/vos document(s) justificatif(s), via l'**Espace Famille**.

Pour cela, aller dans le menu **“Mes documents”** puis **“Famille”**, puis **“COVID19 - Attestation employeur”** puis envoyer votre attestation employeur et votre emploi du temps signé et tamponné.

Les **garderies périscolaires (7h15-08h20 et 16h30-18h30)**, les **T.A.P.** et l'accueil de loisirs du **mercredi après-midi** sont **fermés**.

En raison de la rigueur des **protocoles sanitaires liés à cette crise et de différentes contraintes** (superficie des locaux, nombre d'agents communaux, ...), **la commune n'est pas en mesure d'assurer ces temps périscolaires**.

1. Documents de ma famille

2. Familie XXXX
Aucun document attendu ou en cours de traitement

3. COVID19 - Attestation employeur
Aucun document transmis

1. menu **Mes documents**
2. puis **Famille XXXX**
3. **envoyer** votre document

Une fois envoyé votre document sera validé rapidement par le Service Enfance Jeunesse.

2ème étape : Réservation

Une fois vos documents validés, vous aurez la possibilité de réserver les jours de présences de votre/vos enfant(s) à la "garderie prioritaire". (*matin, repas, après-midi*)

Pour une meilleure organisation, les réservations se font **obligatoirement à la semaine**. Les **réservations doivent être effectuées avant le jeudi 12h00** pour la semaine suivante.

1. Consulter mes réservations

2. LÉGENDE 25 LUN.
Garderie prioritaire - COVID19
Matin 09:00 - 12:00
Repas 12:00 - 13:30
Après-midi 13:30 - 16:30

3. ANNULER ENREGISTRER

1. menu **Mes réservations**, puis sélectionnez votre/vos enfant(s)
2. cochez pour **réserver**
3. **enregistrer**

Légende :

Présence

Limite de capacité atteinte

En cas d'urgence, nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler des réservations afin de prioriser les familles "personnels prioritaires".

Organisation des repas :

Comme pour les enfants en classe, la commune assurera un service de restauration scolaire pour les enfants présents en garderie.

Les enfants prendront un **repas froid** à leur place. Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire leur distribueront des paniers repas. Leurs déchets seront ensuite immédiatement collectés dans une poubelle.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

Il sera demandé aux familles de **prévoir chaque jour** bouteille d'eau ou gourde, cuillère et fourchette (en plastique rigide et/ou réutilisable de préférence) dans un sac au nom de l'enfant.

Organisation de la sieste en maternelle :

Merci de fournir coussin et couverture si votre enfant fait la sieste.

Résumé de la "garderie prioritaire":

- conditions d'éligibilités élargies
- 12 places en élémentaire et 8 places en maternelle
- gratuite (*hors coût du repas*)
- ouverture de 09h00 à 16h30
- réservation via l'Espace Famille uniquement
- début des réservations mardi 19 mai à 12h00
- réservation à la semaine (*avant le jeudi 12h00 pour la semaine suivante*)
- justificatifs à fournir

***Personnels prioritaires = indispensables à la gestion de la crise sanitaire**

- *personnels enseignants*
- *personnels des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personne handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts*
- *professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes.*
- *personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants*
- *services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures*
- *personnels de police et gendarmerie*

XIV Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Nous disposons d'un thermomètre frontal laser efficace et non d'un thermomètre auriculaire.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Chers parents et chers élèves, vous trouverez sans doute ce dispositif très directif et contraignant, mais, tout le monde doit prendre conscience que c'est seulement à ce prix qu'une « deuxième vague » pourra être évitée. Nous vous remercions par avance de votre engagement, pour suivre au mieux ce protocole*.

*Attention ce protocole peut être remis en question par le gouvernement à tout moment.

Les enseignants et la municipalité

Contacts utiles : école élémentaire de Châteaugay : 04 73 79 22 33

Mairie de Châteaugay : 04 73 87 24 35

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

1. Se laver les mains 	2. Prendre un seul masque  Par sa partie centrale externe
3. Respecter le sens de pose  <i>Barrette en haut</i> <i>Plis plongeants</i> <i>Face colorée à l'extérieur</i>	4. Ne toucher que les extrémités des rubans 
5. Bien positionner le masque  <i>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</i> <i>Le bas du masque sous le menton</i>	6. Ajuster la bande pour le nez   <i>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</i>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque)

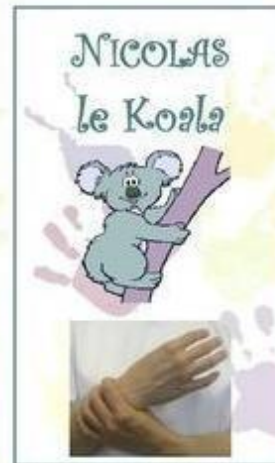
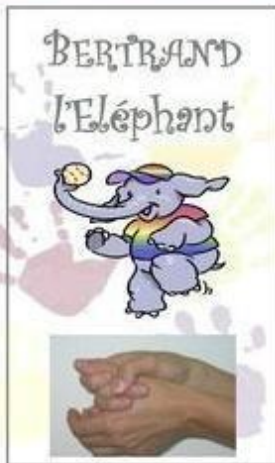
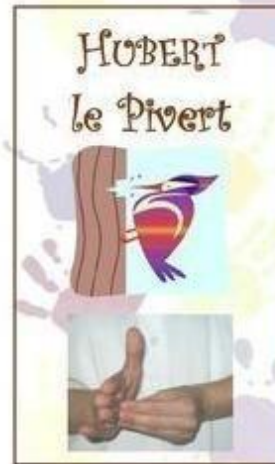
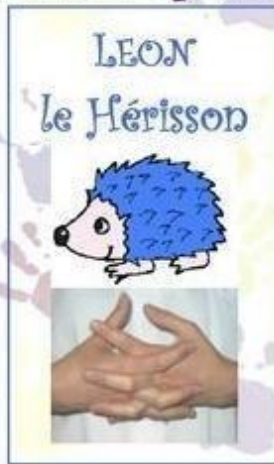
Annexe 2



Viens te laver les mains avec ...

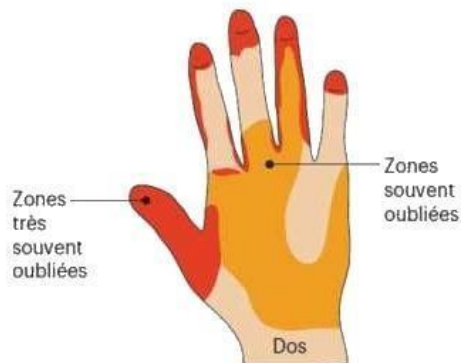
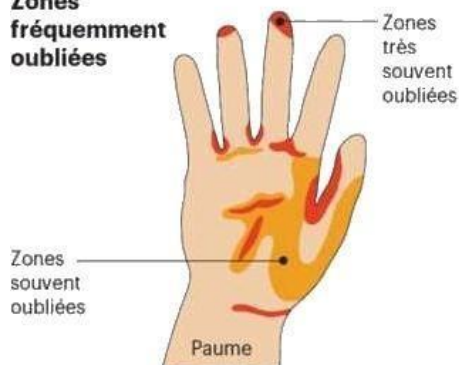


et ses copains



Mai 2008 M&J Mai 2011 - Réalisé par : Angelo C. - Charbonneau B. - Florence M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

**Zones
fréquemment
oubliées**



Se laver les mains